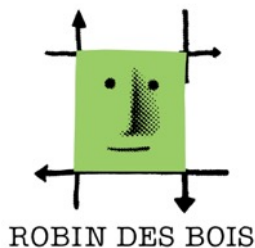


17 janvier 2020



Destinataires :

Madame la Maire de Paris

Mme Caroline Grandjean, Directrice de la voirie et des déplacements

Copie :

Association L'Un Est l'Autre

Mme la présidente

23 rue Jacques Ibert 75017 PARIS

### **Objet : dépôts illégaux de déchets boulevard périphérique à Paris**

Mesdames,

La lutte contre les dépôts illégaux de déchets qui partout en France défigurent le paysage, polluent les sols, les eaux superficielles et souterraines, présentent des risques d'incendies et de prolifération de moustiques et autres espèces invasives, fait partie des priorités de l'association Robin des Bois.

Nous avons constaté le 9 janvier 2020 à 12h45 un dépôt illégal de déchets en flagrant délit sur le boulevard périphérique, entre la Porte Dauphine et la Porte Maillot. Même en milieu artificialisé, pollué, voire hostile, nous considérons que cette pratique est inadmissible et source de risques sanitaires et environnementaux. Ce déversement de déchets divers, plaques de plâtres et autres détritiques issus du BTP, au vu de centaines d'automobilistes, était effectué par au moins un homme depuis une camionnette aux couleurs de l'association « L'Un Est l'Autre » en copie de ce courrier. Soit ce camion n'est plus au service de l'association qui offre des repas chauds, soit il a été prêté pour un usage qui devait être autre que d'aller déverser des déchets illégalement. Il s'agit de déchets de rénovation et non de restauration. L'emplacement choisi indique une préméditation car garer une camionnette sous le pont d'une bretelle de sortie du périphérique parisien n'est pas chose commune. Vous trouvez ci-joint quelques photos.

Comme vous le savez, l'abandon de déchets est un délit passible de sanction pénale. Au titre de votre pouvoir de police des déchets et conformément à l'article L. 541-3 du code de l'environnement, nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher du propriétaire actuel de cette camionnette afin que le responsable du délit assume le coût financier de la reprise de ces déchets et de leur élimination dans installations de traitement appropriées et réglementaires. Il s'agit en particulier d'éviter que les auteurs ne récidivent que ce soit en milieu urbain ou ailleurs.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes meilleures salutations.

Charlotte Nithart

Robin des Bois

9 janvier 2020 -12h45 boulevard périphérique



Association de protection de l'Homme et de l'environnement  
Depuis 1985 / Since 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France / tel : 33 (0) 1 48.04.09.36 - fax : 33 (0) 1 48.04.56.41  
[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org) – [contact@robindesbois.org](mailto:contact@robindesbois.org)



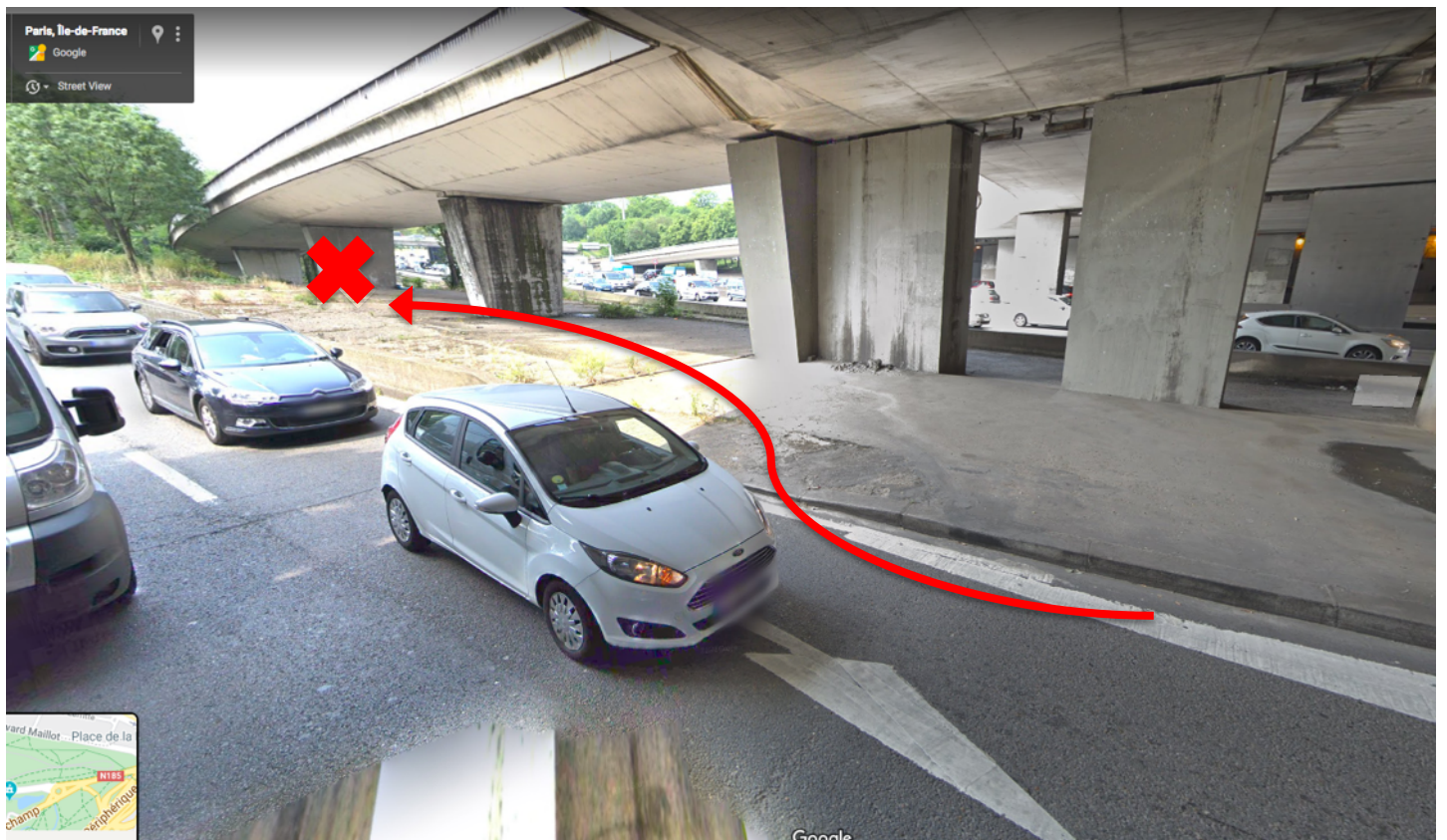
**Association de protection de l'Homme et de l'environnement**  
**Depuis 1985 / Since 1985**

**14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France / tel : 33 (0) 1 48.04.09.36 - fax : 33 (0) 1 48.04.56.41**  
**www.robindesbois.org – contact@robindesbois.org**

Localisation du dépôt illégal :



Accès probablement utilisé par la camionnette depuis la bretelle d'accès au périphérique:



**Association de protection de l'Homme et de l'environnement**  
**Depuis 1985 / Since 1985**

**14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France / tel : 33 (0) 1 48.04.09.36 - fax : 33 (0) 1 48.04.56.41**  
**www.robindesbois.org – contact@robindesbois.org**